

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet

Evolution du stockage du site UKOBA : Evolution des modalités et quantités de stockage des produits pyrotechniques tout en réduisant à la source un certain nombre de risques.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie 1 : Installation classée Projet soumis à examen au cas par cas : Sous catégorie a)	Evolution du stockage de produits pyrotechniques : classement ICPE rubrique 4220 : Passage de 7,2 à 4 t d'objets de division de risque (DR) 1.1- Passage de 157,45 t à 269,3 t d'objets de DR 1.3 - Passage de 227,80 t à 204 t d'objets de DR 1.4 - Soit le passage d'une quantité totale équivalente de 105,24 à 134,57 t équivalente de produits pyrotechnique - Ajouts des rubriques 2793-1-a et 2793-2-a pour destruction de déchets de produits de feux d'artifices de tiers.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste essentiellement en une modification des stockages : quantités et affectation des divisions de risque des produits stockés. Pour cela, le projet est réalisé dans la majeure partie dans les installations existantes : bâtiments, quais et infrastructures ; il est seulement prévu :

- l'agrandissement du quai n° 88 qui consistera en une construction avec une ossature métal et un remplissage brique ou bardage métallique. La surface concernée est de moins de 150 m². Il n'est pas prévu de travaux de terrassement impliquant des mouvements de matériaux. Le site comporte actuellement 41 bâtiments pyrotechniques.

- la mise en place de deux structures de protection interne de 5 m de haut (merlon) au niveau du bâtiment de stockage 81 et 87 pour un total de 160 m de long, 40 m de large et une hauteur maximale de 6 m

Il n'est pas prévu de travaux de démolition.

Les autres parties du projet (Destruction d'artifices en provenance de la gendarmerie ou de certains clients ; Présence d'un laboratoire de recherche et développement exploité PYRAGRIC SA ; Maintien de l'activité de tir sur le terrain d'essai pour des artifices actuellement classés F4, autrefois classés F3) n'impliquent aucune modification des installations.

4.2 Objectifs du projet

Les ajustements, réorganisations et augmentations de timbrage des divers locaux pyrotechniques doivent doter l'exploitation d'une plus grande souplesse opérationnelle et lui permettre de mieux lisser sur l'ensemble de l'année la charge de travail saisonnière que représente la fabrication et la livraison de feux d'artifice pour plus de 2 500 communes de France.

La destruction d'artifices en provenance de la gendarmerie ou de certains clients réponds à une demande des tiers.

La présence d'un laboratoire de recherche et développement exploité PYRAGRIC SA doit permettre à l'entreprise de maintenir son activité dans le temps ; Les thèmes de recherche sont : réduction des pollutions créées par les feux d'artifices, « re-développer un savoir faire de conception » selon standards actuel de protection de l'Environnement.

Le maintien de l'activité de tir sur le terrain d'essai pour des artifices actuellement classés F4, autrefois classés F3 vise uniquement à maintenir une activité existante.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus sont :

- La construction d'un bâtiment de moins de 150 m² en structure métallique sur sol plat
- La mise en place de merlon de terre 6 m de haut au maximum sur 160 m de long et une largeur de 40.

La durée des travaux durera 9 mois environ. Ils ne comportent pas de phase de terrassement préalable. Les matériaux proviennent de l'extérieur du site. Leur implantation sera réalisée dans des zones très majoritairement aujourd'hui déboisées, à proximité des voies intérieures.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation le projet consiste essentiellement en du stockage et de la logistique de produits pyrotechniques conditionnés en colis de transport conforme à la réglementation TMD. De ce point de vue, le projet ne modifie pas le type d'activité du site.

Les autres évolutions du site sont mineures. La possibilité de destruction d'artifices en provenance de la gendarmerie ou de certains clients réponds à une demande des tiers actuellement estimée à 5 à 10 destructions par an.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La procédure administrative retenue pour mener à bien ce projet est un Porté à Connaissance au Préfet de modifications des conditions d'exploitation du site actuellement soumis à la réglementation ICPE sous le régime Autorisation - quantité seuil haut au sens de l'article R.511-10.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface bâtiment de structure métallique ou parpaing	< 150 m2
Merlons de terre (L x l x h)	160 m x 40 m x 6 m(max)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1705 route de Lapeyrouse -
01390 Saint-Jean-de-Thurigneux

Coordonnées géographiques¹

Long. 04 ° 53 ' 37 " .. Lat. 45 ° 57 ' 37 " ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Autorisation Préfectorale du 31 juillet 2008 suite à enquête publique du 15 mai au 29 juin 2007 autorisant les activités de fabrication, stockage et logistique de produits pyrotechniques ainsi que des activités d'essais, de tirs et de destructions d'artifices de divertissement.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n° 820003786 dite « Ensemble formé par la Dombes des Etangs et sa bordure orientale forestière ». «L'enveloppe plus large délimitée par la ZNIEFF de type II traduit quant à elle l'intérêt fonctionnel majeur, (...) de ce remarquable réseau d'étangs, des espaces périphériques agricoles ou forestiers, ainsi que des réseaux hydrauliques parcourant le bassin versant.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation Carto.datara.gouv.fr du 13/09/21
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation Carto.datara.gouv.fr du 13/09/21
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat dans l'Ain - 2018-2022 pour la ligne LGV 752000 Consultation du 10/12/21 sur http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr Le site ne se trouve pas dans les zones d'exposition au bruit (Type A) ni de dépassement des valeurs limites (Type C)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation atlas.patrimoines.culture.fr du 13/09/21
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation Carto.datara.gouv.fr du 13/09/21

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consultation georisques.gouv.fr du 13/09/21 Le site est à la source du PPRT 69DREAL20090002 - 01 PPRT de St Jean de Thurigneux approuvé le 21/01/2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site référencé dans la base BASIAS des anciens établissement industriel BASIAS RHA0103477 : Usine de pyrotechnie et dépôt de matières inflammables ou explosives - UKOBA ancien établissement GRUAZ, mais non référencé comme site pollué / Site référencé UKOBA référencé BASOL SSP0011373 pour une activité ancienne de fabrication de compositions pyrotechniques. - Evaluation Simplifiée des Risques réalisée par SOCOTEC a conduit à un classement du site en classe 2 - mais absence de captages AEP
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation rhone-mediterranee.eaufrance.fr du 13/09/21
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation carto.atlasante.fr/ du 13/09/21
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation Carto.datara.gouv.fr du 13/09/21
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve en limite des territoires couverts par les ZPS « La Dombes » FR 8201635 et FR 8212016. Les principales menaces inventoriées dans les FSD INPN sont la mise en culture, la fauche des prairies, l'élimination des haies et bosquet ou de broussailles, la pollution des eaux de surface ; la création de zones urbanisées, habitations, zones industrielles ou commerciales
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation Carto.datara.gouv.fr du 13/09/21

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de terrassement du site mais un apport de matériaux. (voir ligne suivante)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le merlonnage, environ 30 000 m3 de terre sera récupérée par le prestataire de divers chantiers.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier de merlonnage (6400 m2) et plus marginalement l'extension du quai (150 m2) modifie légèrement l'implantation forestière. Toutefois cette dernière reste compatible avec le Plan Simple de Gestion de la Forêt (2014-2023) réalisé par M. F. Lejuez. Ce dernier prévoit en particulier un déboisement de 10 m autour des infrastructures.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne comporte pas de modification significative du mode d'exploitation actuel du site. L'activité du site ne comporte pas d'émission industrielle (eau, air). En ce qui concerne le bruit, dans la phase de travaux, il sera limité à la construction d'un merlon. En ce qui concerne le bruit émis par le site lors de son fonctionnement, il a été mesuré par SOCOTEC en 2018. Les niveaux sonores et les émergences sont conformes ; le fonctionnement général du site est qualifié d'inaudible par SOCOTEC ; les essais de feu d'artifice génèrent une émergence de 0,5 dB(A) pour une valeur limite nocturne de 3 dB(A). Au vu de l'activité du site, le nombre de camion n'est pas appelé à augmenter.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem ci-dessus Le projet n'a pas d'incidences sur les surfaces étanchées collectées. Il ne modifie pas le régime d'infiltration des eaux pluviales sur le site. Il n'a pas d'influence sur la pollution référencée dans la base BASOL.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'extension du site actuel. Les merlon et bâtiments créés auront une surface totale d'environ 6500m2.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet modifie les zones de dangers du site. Le projet implique une réduction des zones de dangers définies dans le cadre du PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant la RD6, le comptage du trafic routier fait état de 1454 véh. dans les deux sens. En ce qui concerne les projets liés aux évolutions des activités classées ou l'extension du quai 88, on estime que le volume total du trafic généré n'est pas appelé à évoluer significativement ; Le nombre de conteneurs reçus sur le site est en constante diminution : 30 en 2019 dernière année non impactée COVID contre 40 en 2017. Pas d'augmentation attendue
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Outre le trafic autour du site qui ne devrait pas augmenter, les tirs pour destruction de tiers ne constituent pas un volume d'activité significatif. Au maximum il est envisagé une dizaine de destructions dans l'année.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction des merlons implique l'arrivée et le départ de 1000 camions de livraison de terre sur 9 mois, soit environ 6 camions par jours. Le trafic actuel sur la RD 6 est d'environ 1500 véhicules par jour. Lors des travaux de merlonnage, toutes mesures seront prises pour éviter les éventuels envols de poussières. Si nécessaire des moyens de pulvérisation d'eau pourront être mis en place par le prestataire.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La production de déchets liés à l'activité est très limitée. Le projet n'est pas de nature à impacter la production de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de construction ou aénagement visible depuis l'extérieur du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est sans impact sur les activités humaines ou l'usage à l'extérieur du site. En particulier les zones de dangers liés à son exploitation ne sont en aucun cas augmentées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'incidence significative

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

/

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

/

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Rapport de mesures de bruit SOCOTEC

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

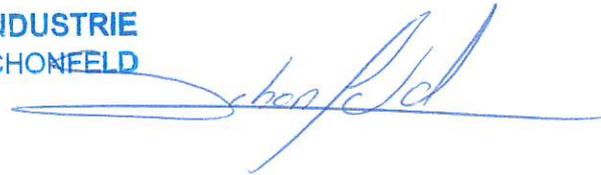
St Jean de Thurigneux

le,

15/12/2021

Signature

UKOBA INDUSTRIE
Romain SCHONEFELD



Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

ANNEXE 1

Document CERFA n°14734 intitulé
« informations nominatives relatives au maître
d'ouvrage ou pétitionnaire »

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact
Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

1705

Extensio
n

Nom de la voie

Route de Lapeyrouse

Code postal

0 1 3 9 0

Localité

Saint-Jean-de-Thurigneux

Pays

France

Tél

04 78 88 00 65

Fax

04 74 08 07 54

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

ANDRES

Prénom

Didier

Qualité

Directeur Industriel

Tél

06 20 84 58 47

Fax

Courriel

andresdidier@pyragric.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

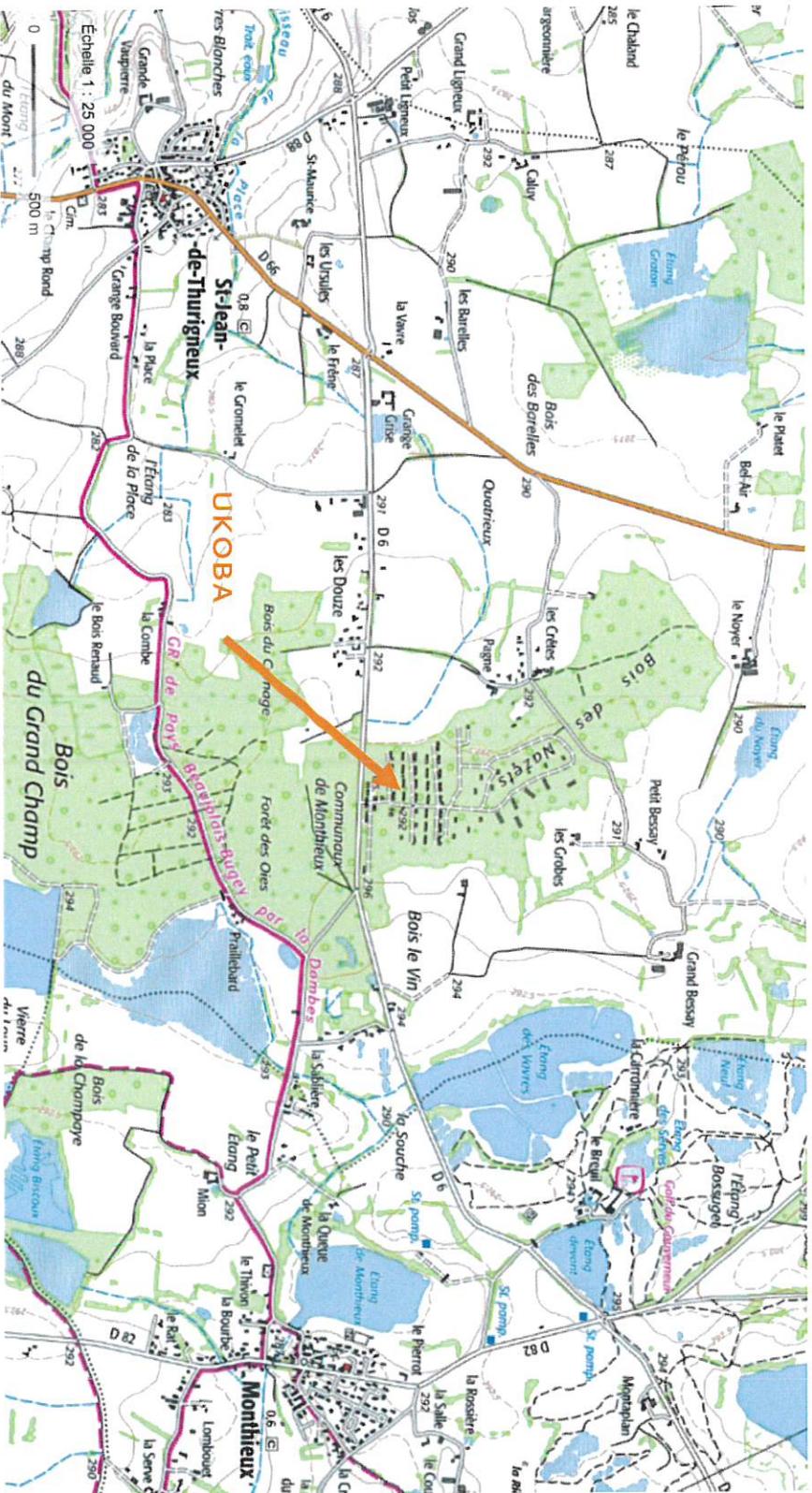
Co-maîtrise d'ouvrage

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

ANNEXE 2

Plan de situation



UKOBA INDUSTRIE
 1705 Route de Lapeyrouse
 01390 Saint-Jean-de-Thurigneux

Plan de situation
 Fond de plan : IGN
 Mise en forme AMARISK

Octobre 2021
 Ech : 1/25000
 pour A4



Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

ANNEXE 3

Photographies

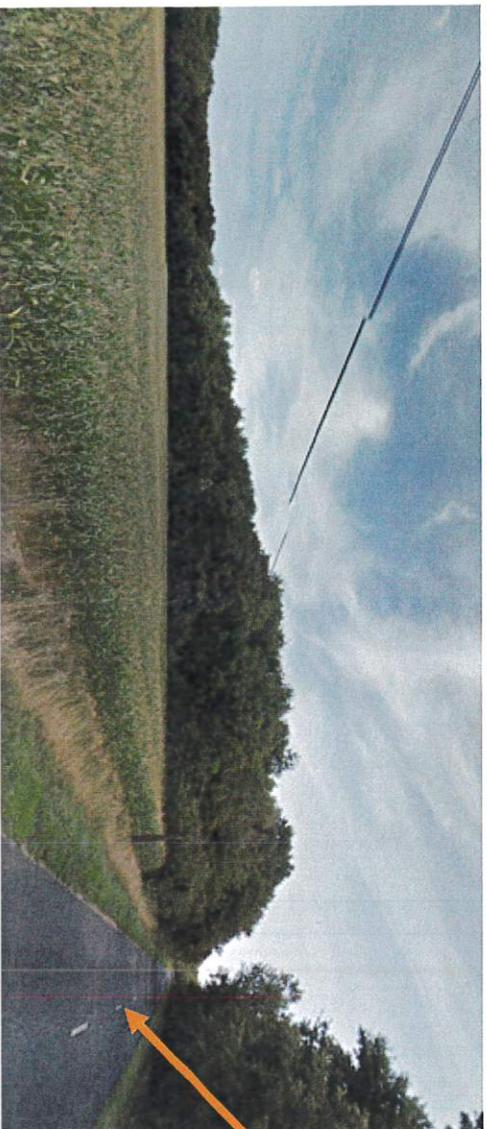


Photo 1 : Paysage lointain – vue du site depuis la RD 6



Photo 2 : Environnement proche du site
– vue de l'accès depuis la RD 6



UKOBA INDUSTRIE

1705 Route de Lapeyrouse

01390 Saint-Jean-de-Thurigneux

Photo Aout 2015

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

ANNEXE 4

Plan du projet

CONFIDENTIEL

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

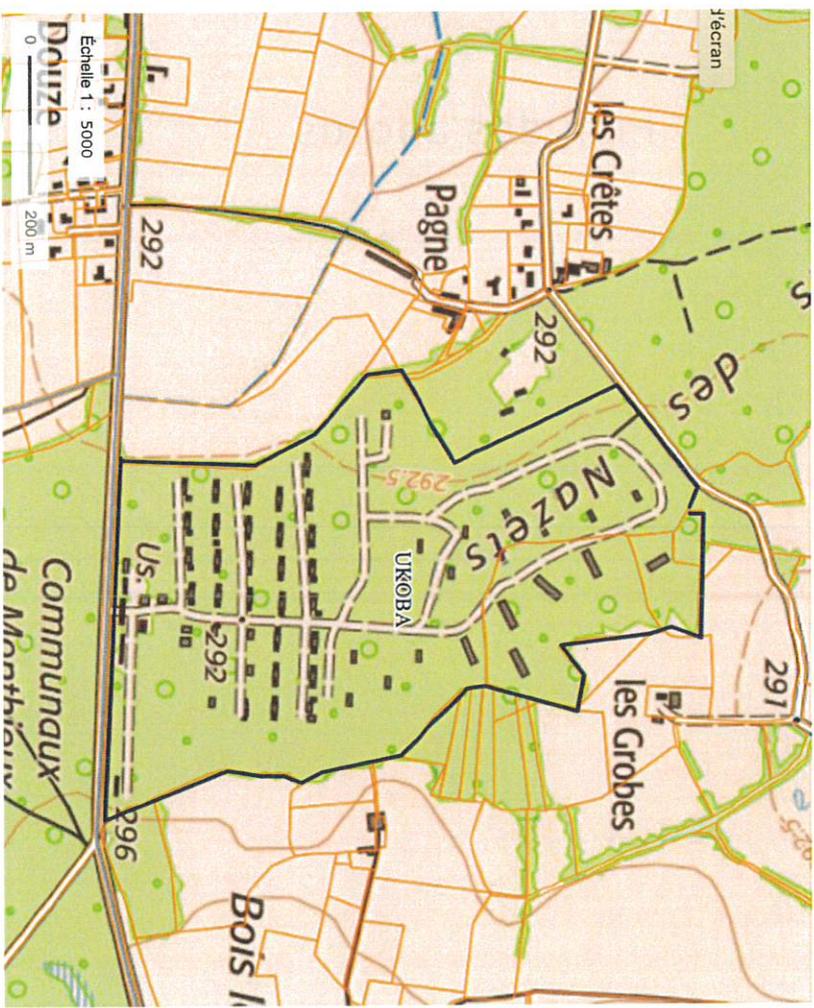
ANNEXE 5

Plan des abords

UKOBA INDUSTRIE
1705 Route de Lapeyrrouse
01390 Saint-Jean-de-Thurigneux

Plan des abords
Fond de plan : IGN
Mise en forme AMARISK

Octobre 2021
Ech : 1/5000
pour A3



Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

ANNEXE 6

Plan du site et des zones NATURA 2000



Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

ANNEXE 7

Mesures de niveau sonore du site dans
l'environnement



PYRAGRIC INDUSTRIE
A l'attention de **M. VUAGNOUX**
Grand Communal des Nazets
01390 Saint-Jean-de-Thurigneux
Tél. : 04 78 88 05 50
Email : vuagnouxpatrick@pyragric.fr

CONTROLE DES ÉMISSIONS SONORES

**MESURES ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE
DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 23 JANVIER 1997**

ADRESSE DE VISITE
PYRAGRIC INDUSTRIE
Grand Communal des Nazets
01390 Saint-Jean-de-Thurigneux

Mission réalisée par :
Loïc NACHURY le 16/07/2018

N° D'AFFAIRE : 1801EL7P0000101

DESIGNATION : RAPPORT DE MESURES ACOUSTIQUES
CODE MISSION : MLAB

DATE DU RAPPORT : 03/08/2018
REFERENCE DU RAPPORT : EL7P018405

Pôle Environnement & Sécurité Rhône-Alpes – Agence de Lyon
11 rue Saint Maximin – 69416 Lyon CEDEX 03
Tel : 04.72.11.46.30 – hse.lyon@socotec.com

SOCOTEC ENVIRONNEMENT – S.A.S au capital de 3 600 100 euros – 834 096 497 RCS Versailles
Siège social : 5 place des Frères Montgolfier – CS 20 732 – Guyancourt – 78 182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
Cedex – France
www.socotec.fr

SOMMAIRE

1. OBJET	3
2. PROBLEMATIQUE	3
2.1 IMPLANTATIONS.....	3
2.2 CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS	3
2.3 ZONES SENSIBLES	3
3. REFERENTIEL REGLEMENTAIRE.....	4
4. CONDITIONS DE MESURES	4
4.1 PROTOCOLE DE MESURE.....	4
4.2 MATERIEL DE MESURE.....	4
4.3 PLAN DE MESURAGE	5
4.4 ACTIVITE DU SITE	5
4.5 CONDITIONS METEOROLOGIQUES.....	5
5. APPRECIATIONS SUR LES RESULTATS	6
5.1 RAPPEL DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE.....	6
5.2 SYNTHESE DES RESULTATS DE MESURES.....	7
5.3 NIVEAUX AMBIANTS EN LIMITE DE PROPRIETE.....	8
5.4 EMERGENCES AU NIVEAU DES ZONES SENSIBLES (ZER) :	9
5.5 RECHERCHE DE TONALITE MARQUEE :	9
6. CONCLUSIONS REGLEMENTAIRES	10

ANNEXES (15 Pages)

1. OBJET

A la demande de la société **PYRAGRIC INDUSTRIE** et dans le cadre des prescriptions réglementaires de l'arrêté préfectoral d'autorisation, SOCOTEC a réalisé une étude acoustique réglementaire dans l'environnement de son site de Saint-Jean-de-Thurigneux.

SOCOTEC a procédé le 16/07/2018 à des mesures acoustiques afin de mesurer l'impact acoustique engendré dans l'environnement par l'activité de la société et de vérifier la conformité des résultats avec les prescriptions réglementaires.

Des mesures ont également été réalisées sur le site secondaire (stand de tir), lors d'essais de feu d'artifice, durant la nuit.

Les mesurages ont été réalisés par Monsieur NACHURY Loïc, acousticien à l'agence SOCOTEC de LYON.

2. PROBLEMATIQUE

Une vue aérienne est placée en annexe 3, situant les bâtiments et donnant la position des points de mesures. Le site est soumis à Autorisation. Le texte de référence est l'arrêté préfectoral du site datant du 9 Janvier 2017.

2.1 Implantations

Le site est implanté sur la commune de Saint-Jean-de-Thurigneux dans le département de l'Ain. Les alentours proches du site sont constitués de la manière suivante :

- A l'Ouest : des champs
- Au Nord-Ouest : des champs puis une habitation à 115 mètres environ du site,
- Au Nord : une voie communale puis des champs,
- Au Nord-Est : des champs puis une habitation à 100 mètres environ du site
- Au Sud : la D6, puis des champs,
- Au Sud-Ouest : la D6, puis des habitations à 330 mètres du site.

2.2 Conditions de fonctionnement des installations

Les horaires d'activité sur le site sont 08h00-12h00 et 13h00-16h30 du lundi au vendredi.

La production des pièces pyrotechniques n'est pas à l'origine en elle-même d'émission de bruit dans l'environnement (montage manuel peu bruyant). D'ailleurs le site sert aujourd'hui essentiellement au stockage de produits.

Les principales sources de bruit dans l'environnement du site sont :

- Les poids lourds et les véhicules légers qui circulent sur le site,
- Les opérations de chargement/déchargement de PL.
- Le fonctionnement d'une chaudière en partie Sud-ouest.

2.3 Zones sensibles

L'impact sonore a été apprécié en trois points en limite de propriété du site et en deux points en zone à émergence réglementée.

3. REFERENTIEL REGLEMENTAIRE

Les installations concernées relèvent de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (Livre V titre 1^{er} du code de l'Environnement) soumises à autorisation.

Ces mesures ont été réalisées par rapport à :

- L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du site datant du 9 Janvier 2017.
- L'arrêté ministériel du 23 Janvier 1997,
- La norme NFS 31-010 relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement, sans déroger à aucune de ses dispositions.

La méthode mise en œuvre est celle dite d'expertise

4. CONDITIONS DE MESURES

4.1 Protocole de mesure

Le protocole de mesures a été réalisé conformément à la Norme NF S 31.010, relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement.

La grandeur mesurée était le niveau acoustique moyen équivalent, c'est-à-dire "le niveau sonore équivalent à celui d'un bruit stationnaire, dont l'énergie est identique à celui du bruit fluctuant étudié pendant le temps d'enregistrement".

4.2 Matériel de mesure

La liste du matériel de mesure utilisé est indiquée ci-dessous :

Marque	Type	N° Série	Classe	Type et n° de série du micro	Type et n° de série du préamplificateur	Calibreur associé
01 dB	Solo	41755	4	Type MCE 212 de 01 dB N° 271254	Type PRE 21S N° 15245	De 01 dB CAL21 n°00930833
01 dB	Solo	60343	4	Type MCE 212 de 01 dB N° 283834	Type PRE 21S N° 13076	De 01 dB CAL21 n°35054897
01 dB	Solo	61980	1	Type MCE 212 de 01 dB N° 181964	Type PRE 21S N° 16315	De 01 dB CAL21 n°34134188
01 dB	Solo	65671	1	Type MCE 212 de 01 dB N° 271253	Type PRE 21S N° 16315	De 01 dB CAL21 n°34134188
01 dB	Fusion	10611	1	Type 40CE de 01 dB N° 217652	-	De 01 dB CAL21 n°34213797
01 dB	Fusion	11755	1	Type 40CE de 01 dB N° 210785	-	De 01 dB CAL21 n°34682995

Les données ont été exploitées au bureau sur PC à l'aide du logiciel « dB Trait 32 » de 01dB.

4.3 Plan de mesurage

Le plan de mesurage et la position des points de mesures figurent ci-dessous :

- **Point 1** : Limite de propriété et ZER au Nord-ouest du site,
- détermination du bruit ambiant et résiduel en période diurne,
- **Point 2** : Limite de propriété au Nord du site,
- détermination du bruit ambiant en période diurne,
- **Point 3** : Limite de propriété Sud du site,
- détermination du bruit ambiant en période diurne,
- **Point 4** : ZER au Sud-ouest du site,
- détermination du bruit ambiant et résiduel en période diurne,
- **Point 4-NUIT** : ZER au Nord-ouest de l'aire de tir,
- détermination du bruit ambiant et résiduel en période diurne,

La position du point de mesures est de type conventionnel selon la norme NF S 31-010.

4.4 Activité du site

Lors de la campagne de mesure des bruits ambiants, l'activité du site était normale.

4.5 Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques durant la période de mesure sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

	16 Juillet 2018 - Diurne	16 Juillet 2018 - Nocturne
Force du vent	Faible 2km/h	Modéré 12km/h
Nébulosité	1/8	6/8
Précipitations	Non	Non
Surfaces	Sèches	Sèches
Température	28 °C	27 °C
Indice qualitatif	U3T2	U3T5

5. APPRECIATIONS SUR LES RESULTATS

5.1 Rappel des exigences réglementaires de référence

Les textes réglementaires de référence sont l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du site datant du 9 Janvier 2017 et l'arrêté ministériel du 23 Janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées.

Trois paramètres ont fait l'objet de notre étude afin de vérifier leur conformité vis-à-vis des exigences réglementaires, ce sont :

- les niveaux sonores en limite de propriété,
- les émergences en zone à émergence réglementée,
- les tonalités marquées.

Ci-dessous un extrait de l'arrêté préfectoral du site :

CHAPITRE 6.2 NIVEAUX ACOUSTIQUES		
ARTICLE 6.2.1 VALEURS LIMITES D'ÉMERGENCE		
Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le	Emergence admissible pour la période allant	Emergence admissible pour la période allant de 22h à 7h, ainsi que
18		
bruit de l'établissement)	de 7h à 22h, sauf dimanches et jours fériés	les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6dB(A)	4dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)
Les points de mesures (1 et 4) en zone à émergence réglementée sont définis sur le plan annexé au présent arrêté.		
ARTICLE 6.2.2 NIVEAUX LIMITES DE BRUIT		
Les niveaux limites de bruit ne doivent pas dépasser en limite de propriété de l'établissement les valeurs suivantes pour les différentes périodes de la journée :		
PERIODES	PERIODE DE JOUR Allant de 7h à 22h, (sauf dimanches et jours fériés)	PERIODE DE NUIT Allant de 22h à 7h, (ainsi que dimanches et jours fériés)
Niveau sonore limite admissible Point 2 Point 3	70 dB(A) 70 dB(A)	Il n'y aura pas d'activité la nuit. En cas d'activité la nuit, l'exploitant devra fournir les niveaux sonores limite admissible pour cette période et les respecter.
Les émissions sonores dues aux activités des installations ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau figurant à l'6.2.1, dans les zones à émergence réglementée. Les points 2, 3 sont définis sur le plan annexé au présent arrêté.		
ARTICLE 6.2.3 CONTROLES DES NIVEAUX SONORES		
L'exploitant fait réaliser tous les 5 ans et à ses frais, une mesure des niveaux d'émissions sonores par une personne ou un organisme qualifié selon une procédure et aux emplacements choisis après accord de l'inspection des installations classées.		
De nouvelles mesures sont effectuées durant le mois de juin de l'année civile suivant l'année de signature du présent arrêté.		
Les mesures sont effectuées selon la méthode dite d'expertise définie en annexe de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997. Les résultats des mesures réalisées en application présent article sont transmis au Préfet dans le mois qui suit leur réception avec les commentaires et propositions éventuelles d'amélioration.		

5.2 Synthèse des résultats de mesures

On trouvera en annexe 4 le détail des résultats de mesures dont le tableau suivant fait la synthèse. Les valeurs affichées sont exprimées en dB(A) et arrondies à plus ou moins 0,5, conformément à la norme NFS 31-010.

En annexe 2, figurent les conséquences sur la propagation des bruits des conditions météorologiques indiquées dans le tableau suivant.

TABLEAU DE SYNTHESE DES MESURES :

Point de mesure		Période	Niveau sonore dB(A)		Influence sonore (en gras les bruits du site)
N°	Type		LAeq	L50	
1	Ambiant	Diurne	45.5	37	Site inaudible. Bruits secteur, trafic lointain et avions audibles ponctuellement,
1	Résiduel	Diurne	35.5	31	Site inaudible. Bruits secteur, trafic lointain et avions audibles ponctuellement,
2	Ambiant	Diurne	49	39	Quelques déchargements et déchargement de camion. Bruits secteur, trafic lointain et avions audibles ponctuellement,
3	Ambiant	Diurne	57	41.5	Passage de camions sur le site. Trafic routier route départementale 6,
4	Ambiant	Diurne	55	38	Site inaudible. Bruits secteur, trafic routier route départementale 6.et avions audibles ponctuellement,
4	Résiduel	Diurne	59.5	35	Site inaudible. Bruits secteur, trafic routier route départementale 6.et avions audibles ponctuellement,
4NUIT	Ambiant	Nocturne	55.5	51.5	Essai feux d'artifices, Trafic routier ponctuel D6,
4NUIT	Résiduel	Nocturne	55	52.5	Site inaudible, Trafic routier lointain.

Remarque : Pour les mesures des bruits résiduels nous avons repris les résultats de la dernière campagne de mesure. En effet l'environnement n'a pas évolué.

5.3 Niveaux ambiants en limite de propriété

- **Point 1 : limite de propriété Nord-ouest du site**

Période	Niveaux sonores / dB(A)			
	Ambiant	Limite	Dépassement	Conformité
Diurne	37 (L50)	70	0	Conforme

Commentaires :

Le niveau sonore mesuré de jour est conforme à la valeur limite prescrite par l'arrêté préfectoral du 9 Janvier 2017.

- **Point 2 : limite de propriété Nord du site**

Période	Niveaux sonores / dB(A)			
	Ambiant	Limite	Dépassement	Conformité
Diurne	49	70	0	Conforme

Commentaires :

Le niveau sonore mesuré de jour est conforme à la valeur limite prescrite par l'arrêté préfectoral du 9 Janvier 2017.

- **Point 3 : limite de propriété Sud du site**

Période	Niveaux sonores / dB(A)			
	Ambiant	Limite	Dépassement	Conformité
Diurne	57	70	0	Conforme

Commentaires :

Le niveau sonore mesuré de jour est conforme à la valeur limite prescrite par l'arrêté préfectoral du 9 Janvier 2017.

5.4 Emergences au niveau des zones sensibles (ZER) :

Les émergences sont calculées par différence entre les niveaux sonores ambiants (installations en fonctionnement) et résiduels (installations à l'arrêt).

Ces calculs doivent être effectués à partir des Leq(A) lorsque la différence entre le Leq(A) et le L50 des bruits résiduels est inférieure à 5 dB(A). Dans le cas contraire, les L50 sont utilisés. Le L50 correspond au niveau sonore qui a été dépassé pendant 50% du temps de mesurage.

- **Point 4 : habitations au Sud-ouest du site et Nord-ouest de l'aire de tir**

Période	Niveau sonore / dB(A)				Emergence / dB(A)		
	Ambiant		Résiduel		Mesurée	Limite	Conformité
	LAeq	L50	LAeq	L50			
Diurne	55	38	59.5	35	3	5	Conforme
Nocturne (essais feux d'artifices)	55.5	51.5	55	52.5	0.5	3	Conforme

Commentaires :

Les émergences sonores mesurées de jour et de nuit sont conformes aux émergences réglementaires fixées par l'arrêté préfectoral du site datant du 9 Janvier 2017. L'émergence de 3 dB(A) mesurée de jour n'est pas liée au site mais au trafic routier. Le site est d'ailleurs inaudible en ce point.

5.5 Recherche de tonalité marquée :

Aucune tonalité marquée n'a été détectée durant les mesures.

6. CONCLUSIONS REGLEMENTAIRES

- En limite de propriété du site :

Aux points 1, 2 et 3, les niveaux sonores mesurés de jour sont conformes à la valeur limite fixée par l'arrêté préfectoral du site.

- En zone à émergence réglementée :

Au point 5, au niveau des habitations situées au Sud-ouest du site et au Nord-ouest de l'aire de tir, Les émergences sonores mesurées de jour et de nuit sont conformes aux émergences réglementaires fixées par l'arrêté préfectoral du site datant du 9 Janvier 2017.

De manière globale le site respecte les prescriptions réglementaires en terme d'émissions sonores dans l'environnement.

Fait à LYON, le 18 Juillet 2018

L'Acousticien,



L.NACHURY

- Fin du rapport -

ANNEXES	
Annexe 1 :	Définitions
Annexe 2 :	Météorologie
Annexe 3 :	Vue aérienne
Annexe 4 :	Fiches de mesures

ANNEXE 1

Définitions

Zones à émergence réglementée (ZER) :

- habitations (avec parties extérieures) et bureaux existants à la date de l'arrêté,
- zones constructibles sur document d'urbanisme existant à la date de l'arrêté,
- habitations implantées après la date de l'arrêté dans les zones constructibles (à l'exclusion des zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles).

Emergence : différence entre les niveaux de pression continus équivalents pondérés A du bruit ambiant (établissement en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence de bruit généré par l'établissement) ; dans le cas d'un établissement faisant l'objet d'une modification autorisée, le bruit résiduel exclut le bruit généré par l'ensemble de l'établissement modifié.

dB(A) : pondération A qui permet d'adapter la mesure à l'oreille humaine en apportant une correction pour certaines fréquences.

Leq et indices statistiques :

- Leq : niveau sonore équivalent d'un bruit stationnaire dont l'énergie émise est identique à celle du bruit fluctuant étudié sur la période d'enregistrement,
- Lmin : Leq court (1s) le plus faible enregistré,
- Lmax : Leq court (1s) le plus fort enregistré,
- L95,, L5 : niveau sonore dépassé 95%,, 5% du temps pendant l'enregistrement.

Graphe de l'évolution temporelle : ce graphe représente l'évolution chronologique des Leq courts (1s) pondérés A. Il permet de visualiser les variations du niveau sonore ainsi que la durée de chaque événement. Le bruit de fond apparaît aussi sur la courbe. Abscisse : heure - Ordonnée : décibels A

ANNEXE 2

Conditions météorologiques

L'amendement NF S 31-010/A1-2^{ème} tirage 2009-01-F définit les conditions de vent et de température suivantes :

Définitions des conditions aérodynamiques :

	Contraire	Peu contraire	De travers	Peu portant	portant
Vent fort	U1	U2	U3	U4	U5
Vent moyen	U2	U2	U3	U4	U4
Vent faible	U3	U3	U3	U3	U3

Définitions des conditions thermiques :

Période	Rayonnement/couverture nuageuse	Humidité	Vent	Ti
Jour	Fort	Sol sec	Faible ou moyen	T1
			Fort	T2
	Moyen	Sol humide	Faible ou moyen ou fort	T2
			Sol sec	Faible ou moyen ou fort
Nuit	Ciel nuageux	Ciel dégagé	Faible ou moyen ou fort	T2
			Fort	T3
			Période de lever ou de coucher du soleil	T3
Nuit	Ciel nuageux	Ciel dégagé	Faible ou moyen ou fort	T4
			Moyen ou fort	T4
			Faible	T5

L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire de la grille ci-dessous :

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	++	++
T5		+	+	++	

- Conditions défavorables pour la propagation sonore,
- Conditions défavorables pour la propagation sonore,
- Z Conditions homogènes pour la propagation sonore,
- + Conditions favorables pour la propagation sonore,
- ++ Conditions favorables pour la propagation sonore,

Les couples (T2, U5), (T3, U4 ou U5), (T4, U3, ou U4 ou U5), (T5, U2, ou U3 ou U4), sont ceux qui offrent la meilleure reproductibilité.

ANNEXE 3

Vue aérienne



	Limite de propriété du site
	Zone à Emergence Réglementée

ANNEXE 4

Fiches de mesures

FICHE DE MESURE ACOUSTIQUE

Point 1 au Nord-ouest du site – Niveau Ambiant – DIURNE

Localisation



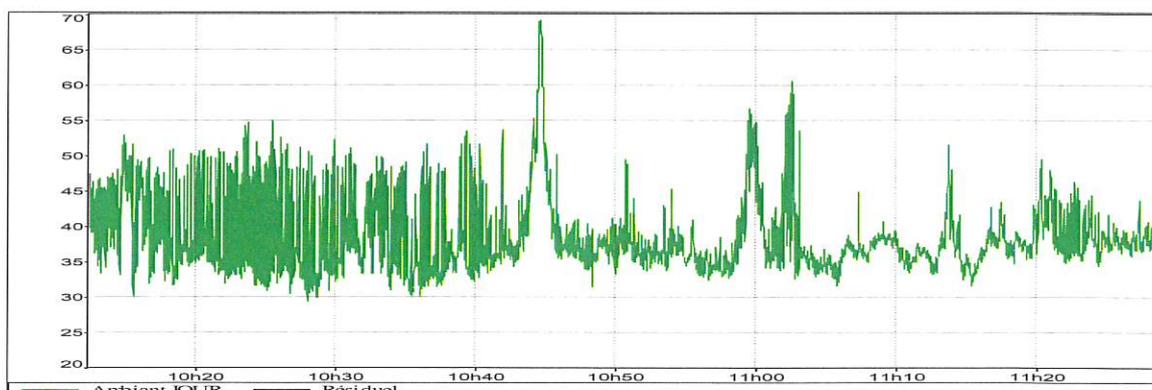
Photo du point de mesure

Non disponible.

Résultats et indices statistiques DIURNE

Fichier	65671001.CMG				
Lieu	#5671				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	16/07/18 10:12:27				
Fin	16/07/18 11:28:43				
	Leq particulier	Lmin	Lmax	L90	L50
Source	dB	dB	dB	dB	dB
Ambiant JOUR	45,7	29,4	69,1	33,4	36,8

Evolution temporelle DIURNE



Commentaires : Site inaudible. Bruit oiseau et avions ponctuellement.

FICHE DE MESURE ACOUSTIQUE

Point 1 au Nord-ouest du site – Niveau Ambient – DIURNE

Tonalités marquées DIURNE

Fichier	65671001.CMG			
Début	16/07/18 10:12:27			
Fin	16/07/18 11:28:43			
Source	Ambiant JOUR			
	Niveau	Tonalité	Tonalité	Tonalité
Lieu	dB	marquée D1	marquée D2	permise
		dB	dB	dB
#5671 [1/3 Oct 12.5Hz]	44,4		-9,5	
#5671 [1/3 Oct 16Hz]	49,6		-5,3	
#5671 [1/3 Oct 20Hz]	56,0	8,2	4,2	
#5671 [1/3 Oct 25Hz]	53,5	-0,4	4,4	
#5671 [1/3 Oct 31.5Hz]	48,7	-6,2	-1,3	
#5671 [1/3 Oct 40Hz]	49,5	-2,3	0,6	
#5671 [1/3 Oct 50Hz]	50,5	1,4	5,5	
#5671 [1/3 Oct 63Hz]	46,3	-3,7	4,0	10,0
#5671 [1/3 Oct 80Hz]	43,1	-5,8	0,3	10,0
#5671 [1/3 Oct 100Hz]	41,2	-3,8	-1,7	10,0
#5671 [1/3 Oct 125Hz]	43,9	1,6	2,7	10,0
#5671 [1/3 Oct 160Hz]	41,7	-1,1	0,0	10,0
#5671 [1/3 Oct 200Hz]	40,6	-2,3	-1,4	10,0
#5671 [1/3 Oct 250Hz]	42,5	1,3	1,7	10,0
#5671 [1/3 Oct 315Hz]	41,5	-0,2	2,8	10,0
#5671 [1/3 Oct 400Hz]	40,0	-2,0	3,6	5,0
#5671 [1/3 Oct 500Hz]	36,8	-4,0	1,4	5,0
#5671 [1/3 Oct 630Hz]	35,9	-2,8	1,9	5,0
#5671 [1/3 Oct 800Hz]	34,8	-1,6	2,3	5,0
#5671 [1/3 Oct 1kHz]	33,1	-2,3	1,8	5,0
#5671 [1/3 Oct 1.25kHz]	31,7	-2,3	1,4	5,0
#5671 [1/3 Oct 1.6kHz]	30,9	-1,6	0,7	5,0
#5671 [1/3 Oct 2kHz]	29,7	-1,6	-3,8	5,0
#5671 [1/3 Oct 2.5kHz]	30,6	0,3	-4,7	5,0
#5671 [1/3 Oct 3.15kHz]	35,2	5,0	1,5	5,0
#5671 [1/3 Oct 4kHz]	35,5	2,0	7,1	5,0
#5671 [1/3 Oct 5kHz]	30,7	-4,6	8,5	5,0
#5671 [1/3 Oct 6.3kHz]	23,5	-10,2	4,8	
#5671 [1/3 Oct 8kHz]	20,3	-8,1	5,0	
#5671 [1/3 Oct 10kHz]	16,2	-6,0	-0,8	
#5671 [1/3 Oct 12.5kHz]	14,3	-4,4	-2,3	
#5671 [1/3 Oct 16kHz]	18,7	3,4		
#5671 [1/3 Oct 20kHz]	12,1	-4,9		

Commentaires : Aucune tonalité marquée n'a été détectée en ce point.

FICHE DE MESURE ACOUSTIQUE

Point 2 au Nord du site – Niveau Ambient – DIURNE

Localisation

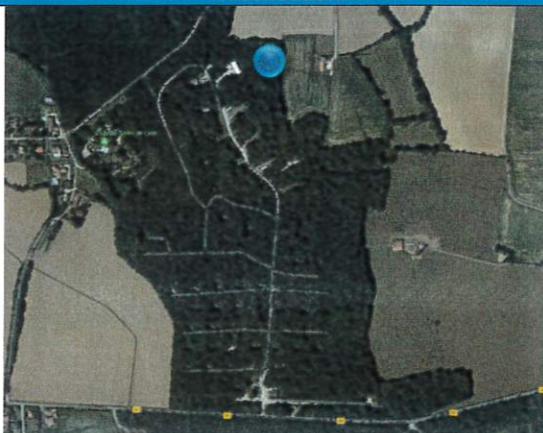


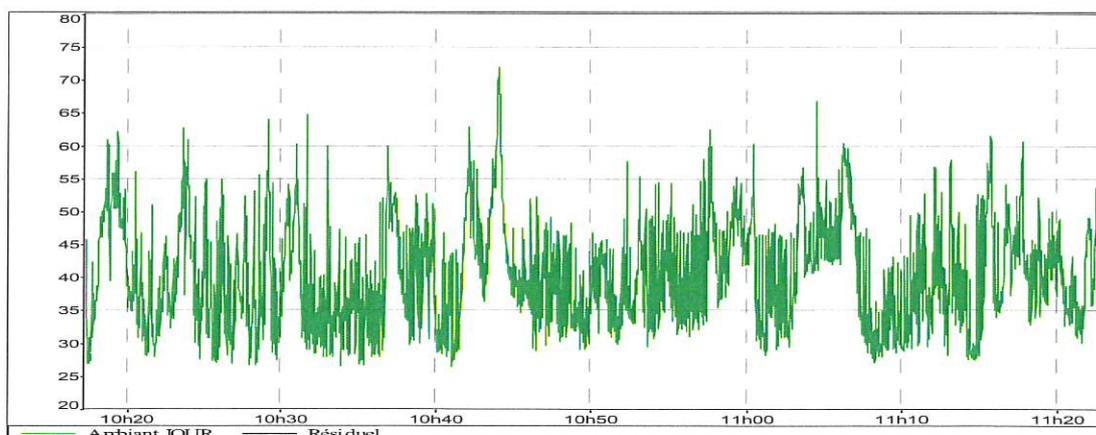
Photo du point de mesure

Non disponible.

Résultats et indices statistiques DIURNE

Fichier	20180716_101723_112314.cmg					
Lieu	MY_LOC					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	16/07/18 10:17:23					
Fin	16/07/18 11:23:14					
	Leq particulier	Lmin	Lmax	L90	L50	Durée cumulée
Source	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s
Ambiant JOUR	49,2	26,5	71,9	30,6	39,2	01:05:51

Evolution temporelle DIURNE



Commentaires : Déchargements de quelques camions. Ceci reste très ponctuel.

FICHE DE MESURE ACOUSTIQUE

Point 2 au Nord du site – Niveau Ambient – DIURNE

Tonalités marquées DIURNE

Fichier	20180716_101723_112314.cmg			
Début	16/07/18 10:17:23			
Fin	16/07/18 11:23:14			
Source	Ambiant JOUR			
	Niveau	Tonalité	Tonalité	Tonalité
Lieu	dB	marquée D1	marquée D2	permise
		dB	dB	dB
MY_LOC [1/3 Oct 6.3Hz]	38,2		-2,2	
MY_LOC [1/3 Oct 8Hz]	40,1		-3,5	
MY_LOC [1/3 Oct 10Hz]	40,7	1,5	-8,0	
MY_LOC [1/3 Oct 12.5Hz]	45,4	5,0	-8,5	
MY_LOC [1/3 Oct 16Hz]	50,6	7,0	-5,0	
MY_LOC [1/3 Oct 20Hz]	55,8	7,1	1,7	
MY_LOC [1/3 Oct 25Hz]	55,4	1,5	3,0	
MY_LOC [1/3 Oct 31.5Hz]	52,0	-3,6	-0,7	
MY_LOC [1/3 Oct 40Hz]	52,8	-1,3	1,1	
MY_LOC [1/3 Oct 50Hz]	52,6	0,2	2,9	
MY_LOC [1/3 Oct 63Hz]	50,6	-2,1	3,4	10,0
MY_LOC [1/3 Oct 80Hz]	48,5	-3,2	2,8	10,0
MY_LOC [1/3 Oct 100Hz]	45,3	-4,4	-0,2	10,0
MY_LOC [1/3 Oct 125Hz]	46,1	-1,1	2,1	10,0
MY_LOC [1/3 Oct 160Hz]	44,7	-1,0	1,5	10,0
MY_LOC [1/3 Oct 200Hz]	43,0	-2,5	0,0	10,0
MY_LOC [1/3 Oct 250Hz]	43,4	-0,6	1,3	10,0
MY_LOC [1/3 Oct 315Hz]	42,5	-0,7	1,3	10,0
MY_LOC [1/3 Oct 400Hz]	41,6	-1,4	1,0	5,0
MY_LOC [1/3 Oct 500Hz]	40,7	-1,4	-0,4	5,0
MY_LOC [1/3 Oct 630Hz]	40,6	-0,6	-0,5	5,0
MY_LOC [1/3 Oct 800Hz]	41,6	1,0	1,9	5,0
MY_LOC [1/3 Oct 1kHz]	40,5	-0,6	2,6	5,0
MY_LOC [1/3 Oct 1.25kHz]	38,6	-2,5	2,4	5,0
MY_LOC [1/3 Oct 1.6kHz]	37,0	-2,7	2,2	5,0
MY_LOC [1/3 Oct 2kHz]	35,2	-2,7	1,2	5,0
MY_LOC [1/3 Oct 2.5kHz]	34,2	-2,0	0,7	5,0
MY_LOC [1/3 Oct 3.15kHz]	33,8	-1,0	2,1	5,0
MY_LOC [1/3 Oct 4kHz]	33,1	-0,9	4,9	5,0
MY_LOC [1/3 Oct 5kHz]	29,7	-3,8	4,7	5,0
MY_LOC [1/3 Oct 6.3kHz]	25,9	-5,8	3,5	
MY_LOC [1/3 Oct 8kHz]	24,0	-4,2	5,0	
MY_LOC [1/3 Oct 10kHz]	19,8	-5,2	3,5	
MY_LOC [1/3 Oct 12.5kHz]	18,0	-4,4	5,5	
MY_LOC [1/3 Oct 16kHz]	13,4	-5,6		
MY_LOC [1/3 Oct 20kHz]	11,4	-4,9		

Commentaires : Aucune tonalité marquée n'a été détectée en ce point.

FICHE DE MESURE ACOUSTIQUE

Point 3 au Sud du site – Niveau Ambient – DIURNE

Localisation



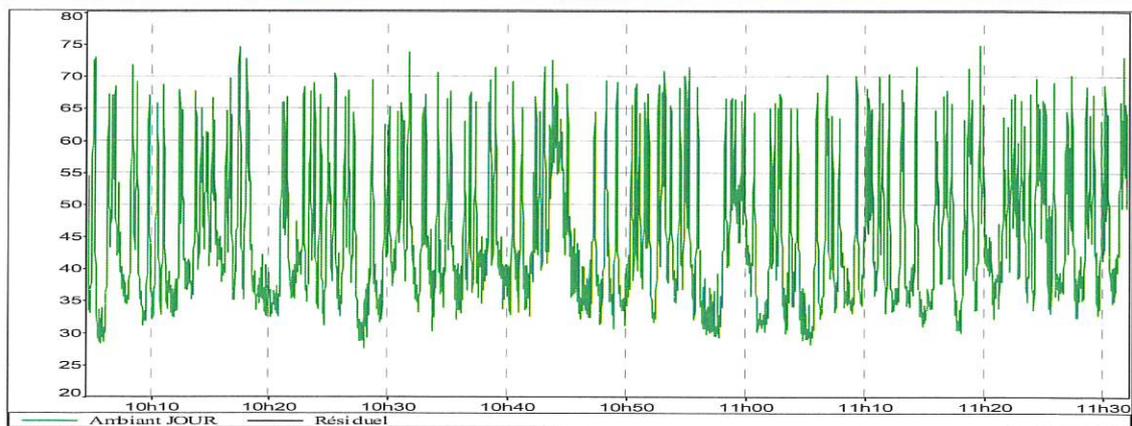
Photo du point de mesure

Non disponible.

Résultats et indices statistiques DIURNE

Fichier	20180716_100443_113207.cmg					
Lieu	FUSION_10611					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	16/07/18 10:04:43					
Fin	16/07/18 11:32:09					
	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s
Ambiant JOUR	57,1	27,6	74,8	33,5	41,7	01:27:26

Evolution temporelle DIURNE



Commentaires : Site inaudible. Passage de véhicules sur la route départementale.

FICHE DE MESURE ACOUSTIQUE

Point 3 au Sud du site – Niveau Ambient – DIURNE

Tonalités marquées DIURNE

Fichier	20180716_100443_113207.cmg			
Début	16/07/18 10:04:43			
Fin	16/07/18 11:32:09			
Source	Ambiant JOUR			
	Niveau	Tonalité	Tonalité	Tonalité
Lieu	dB	marquée D1	marquée D2	permise
		dB	dB	dB
FUSION_10611 [1/3 Oct 6.3Hz]	40,4		-1,5	
FUSION_10611 [1/3 Oct 8Hz]	41,6		-2,3	
FUSION_10611 [1/3 Oct 10Hz]	42,3	1,3	-5,9	
FUSION_10611 [1/3 Oct 12.5Hz]	45,1	3,2	-6,3	
FUSION_10611 [1/3 Oct 16Hz]	50,0	6,1	-2,2	
FUSION_10611 [1/3 Oct 20Hz]	52,4	4,2	0,9	
FUSION_10611 [1/3 Oct 25Hz]	51,9	0,5	1,4	
FUSION_10611 [1/3 Oct 31.5Hz]	51,0	-1,2	0,5	
FUSION_10611 [1/3 Oct 40Hz]	50,0	-1,5	-2,1	
FUSION_10611 [1/3 Oct 50Hz]	50,9	0,4	-0,5	
FUSION_10611 [1/3 Oct 63Hz]	53,1	2,6	5,8	10,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 80Hz]	48,6	-3,5	2,5	10,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 100Hz]	45,5	-5,9	-0,2	10,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 125Hz]	46,6	-0,7	3,3	10,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 160Hz]	44,6	-1,5	2,9	10,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 200Hz]	41,4	-4,3	-0,5	10,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 250Hz]	42,0	-1,3	0,3	10,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 315Hz]	41,8	0,1	-0,7	10,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 400Hz]	41,6	-0,3	-3,3	5,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 500Hz]	43,2	1,5	-4,7	5,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 630Hz]	46,1	3,6	-4,2	5,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 800Hz]	49,2	4,3	-1,4	5,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 1kHz]	51,1	3,2	2,2	5,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 1.25kHz]	50,0	-0,3	3,9	5,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 1.6kHz]	47,5	-3,1	4,7	5,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 2kHz]	44,1	-4,8	4,1	5,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 2.5kHz]	41,0	-5,1	3,0	5,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 3.15kHz]	38,7	-4,1	2,2	5,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 4kHz]	37,2	-2,8	2,8	5,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 5kHz]	35,6	-2,4	3,9	5,0
FUSION_10611 [1/3 Oct 6.3kHz]	32,8	-3,7	3,4	
FUSION_10611 [1/3 Oct 8kHz]	30,1	-4,3	2,7	
FUSION_10611 [1/3 Oct 10kHz]	28,6	-3,1	4,5	
FUSION_10611 [1/3 Oct 12.5kHz]	25,8	-3,6	6,7	
FUSION_10611 [1/3 Oct 16kHz]	21,3	-6,1		
FUSION_10611 [1/3 Oct 20kHz]	14,8	-9,3		

Commentaires : Aucune tonalité marquée n'a été détectée en ce point.

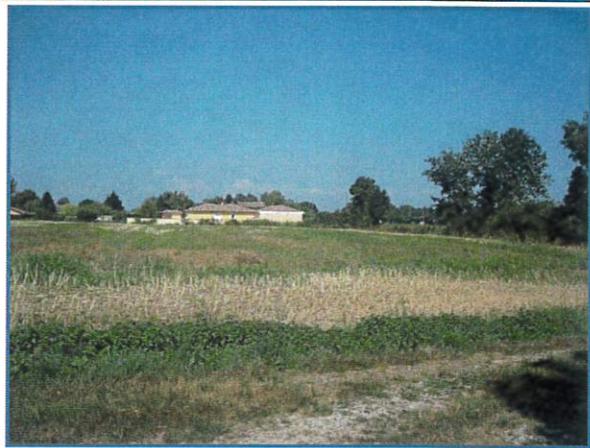
FICHE DE MESURE ACOUSTIQUE

Point 4 ZER au Sud-ouest du site – Niveau Ambiant – DIURNE

Localisation



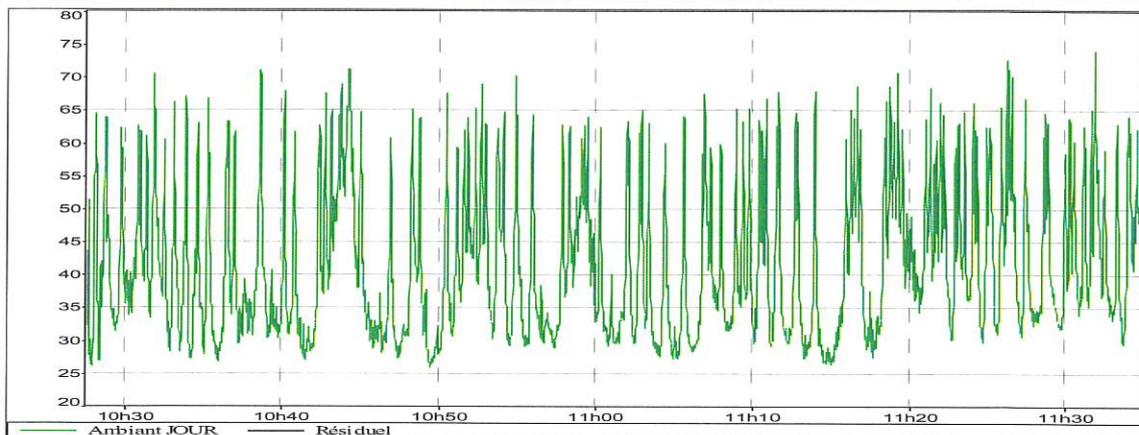
Photo du point de mesure



Résultats et indices statistiques DIURNE

Fichier	61980001.CMG					
Lieu	#1980					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	16/07/18 10:27:31					
Fin	16/07/18 11:34:49					
	Leq	Lmin	Lmax	L90	L50	Durée cumulée
Source	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s
Ambiant JOUR	55,0	26,0	74,1	29,5	38,1	01:07:18

Evolution temporelle DIURNE



Commentaires : Site inaudible. Trafic routier.

FICHE DE MESURE ACOUSTIQUE

Point 4 ZER au Sud-ouest du site – Niveau Ambiant – DIURNE

Tonalités marquées DIURNE

Fichier	61980001.CMG			
Début	16/07/18 10:27:31			
Fin	16/07/18 11:34:49			
Source	Ambiant JOUR			
	Niveau	Tonalité	Tonalité	Tonalité
Lieu	dB	marquée D1	marquée D2	permise
		dB	dB	dB
#1980 [1/3 Oct 12.5Hz]	51,2		-6,4	
#1980 [1/3 Oct 16Hz]	56,0		-1,8	
#1980 [1/3 Oct 20Hz]	58,8	4,6	3,6	
#1980 [1/3 Oct 25Hz]	56,3	-1,3	1,5	
#1980 [1/3 Oct 31.5Hz]	53,8	-4,0	-2,0	
#1980 [1/3 Oct 40Hz]	55,6	0,4	-0,3	
#1980 [1/3 Oct 50Hz]	55,9	1,1	1,7	
#1980 [1/3 Oct 63Hz]	55,8	0,0	5,5	10,0
#1980 [1/3 Oct 80Hz]	51,7	-4,2	2,9	10,0
#1980 [1/3 Oct 100Hz]	48,3	-5,9	0,5	10,0
#1980 [1/3 Oct 125Hz]	49,3	-1,0	4,9	10,0
#1980 [1/3 Oct 160Hz]	45,3	-3,5	1,0	10,0
#1980 [1/3 Oct 200Hz]	43,3	-4,5	-2,6	10,0
#1980 [1/3 Oct 250Hz]	45,1	0,7	-0,8	10,0
#1980 [1/3 Oct 315Hz]	46,5	2,2	1,8	10,0
#1980 [1/3 Oct 400Hz]	45,3	-0,6	0,2	5,0
#1980 [1/3 Oct 500Hz]	44,1	-1,8	-2,7	5,0
#1980 [1/3 Oct 630Hz]	45,9	1,2	-2,2	5,0
#1980 [1/3 Oct 800Hz]	47,6	2,5	-0,2	5,0
#1980 [1/3 Oct 1kHz]	48,6	1,8	3,1	5,0
#1980 [1/3 Oct 1.25kHz]	46,8	-1,3	4,2	5,0
#1980 [1/3 Oct 1.6kHz]	43,6	-4,2	3,4	5,0
#1980 [1/3 Oct 2kHz]	41,3	-4,2	3,7	5,0
#1980 [1/3 Oct 2.5kHz]	38,8	-3,8	4,1	5,0
#1980 [1/3 Oct 3.15kHz]	35,8	-4,4	3,8	5,0
#1980 [1/3 Oct 4kHz]	33,2	-4,4	4,0	5,0
#1980 [1/3 Oct 5kHz]	30,4	-4,3	3,8	5,0
#1980 [1/3 Oct 6.3kHz]	27,7	-4,3	3,1	
#1980 [1/3 Oct 8kHz]	25,3	-3,9	2,5	
#1980 [1/3 Oct 10kHz]	23,8	-2,8	3,6	
#1980 [1/3 Oct 12.5kHz]	21,4	-3,2	3,8	
#1980 [1/3 Oct 16kHz]	18,4	-4,4		
#1980 [1/3 Oct 20kHz]	16,6	-3,6		

Commentaires : Aucune tonalité marquée n'a été détectée en ce point.

FICHE DE MESURE ACOUSTIQUE

Point 4 ZER au Nord-ouest de l'air de tir – Niveau Ambient & RESDUEL – NOCTURNE

Localisation

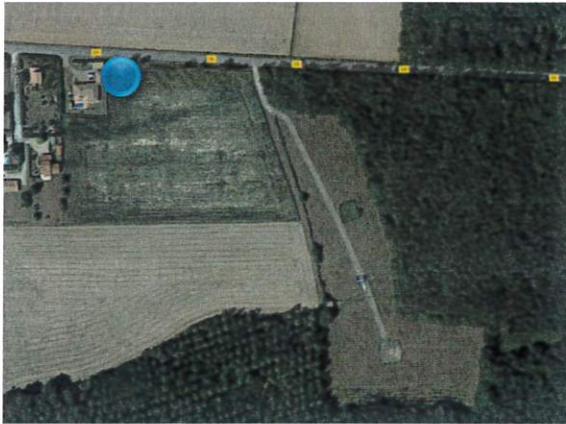
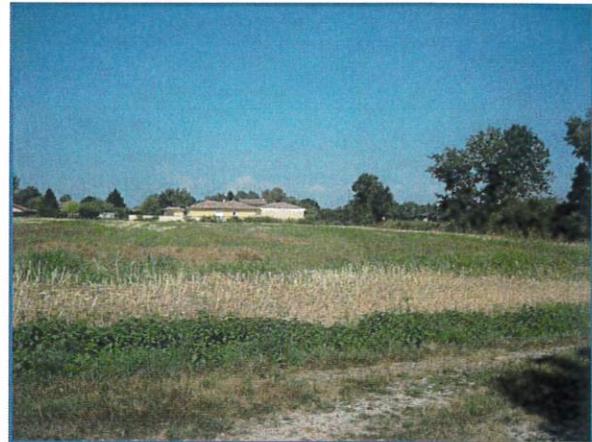


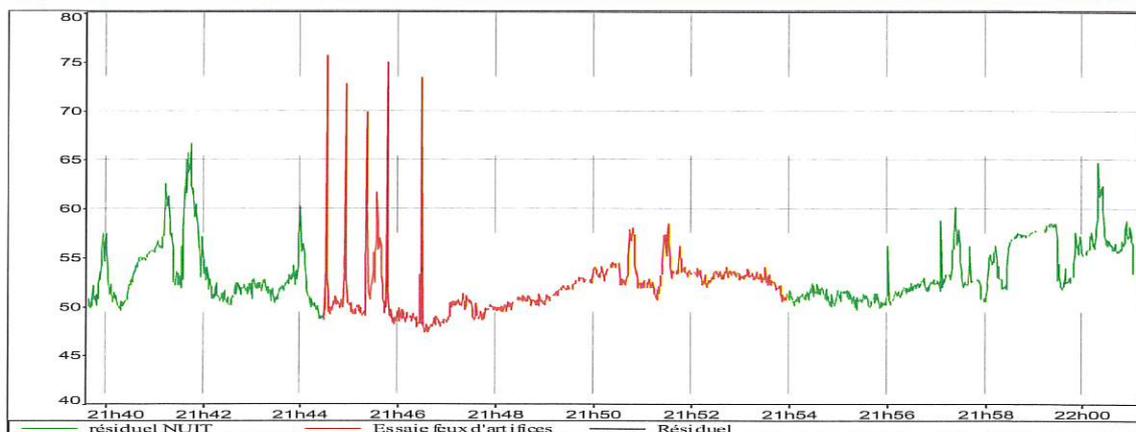
Photo du point de mesure



Résultats et indices statistiques AMBIANT et RESIDUEL

Fichier	61980002.CMG					
Lieu	#1980					
Type de données	Leq					
Pondération	A					
Début	16/07/18 21:39:39					
Fin	16/07/18 22:01:10					
	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	Durée cumulée h:min:s
Source						
résiduel NUIT	55,0	48,6	66,6	50,4	52,3	00:12:01
Essaie feux d'artifices	55,7	47,4	75,6	48,8	51,7	00:09:30

Evolution temporelle AMBIANT et RESIDUEL



Commentaires : Point de mesures proches des habitations. Site très faiblement audible. A8 bruyante.

FICHE DE MESURE ACOUSTIQUE

Point 4 ZER au Nord-ouest de l'air de tir – Niveau Ambient & RESDUEL – NOCTURNE

Tonalités marquées AMBIANT et RESIDUEL

Fichier	61980002.CMG							
Début	16/07/18 21:39:39							
Fin	16/07/18 22:01:10							
Source	résiduel NUIT				Essaie feux d'artifices			
	Niveau	Tonalité	Tonalité	Tonalité	Niveau	Tonalité	Tonalité	Tonalité
Lieu	dB	marquée D1	marquée D2	permise	dB	marquée D1	marquée D2	permise
		dB	dB	dB		dB	dB	dB
#1980 [1/3 Oct 12.5Hz]	43,7		-2,3		42,7		-0,6	
#1980 [1/3 Oct 16Hz]	45,3		-2,0		43,7		0,2	
#1980 [1/3 Oct 20Hz]	46,5	1,9	0,4		42,9	-0,3	-1,6	
#1980 [1/3 Oct 25Hz]	47,9	1,9	5,2		44,0	0,7	-0,9	
#1980 [1/3 Oct 31.5Hz]	43,1	-4,2	0,0		45,0	1,5	-0,5	
#1980 [1/3 Oct 40Hz]	42,2	-3,9	-2,6		44,9	0,4	-1,3	
#1980 [1/3 Oct 50Hz]	43,8	1,1	-0,4		46,0	1,1	0,2	
#1980 [1/3 Oct 63Hz]	45,6	2,5	4,6	10,0	46,5	1,0	2,9	10,0
#1980 [1/3 Oct 80Hz]	42,3	-2,5	2,5	10,0	44,9	-1,3	4,7	10,0
#1980 [1/3 Oct 100Hz]	39,2	-5,0	-10,0	10,0	41,6	-4,2	4,9	10,0
#1980 [1/3 Oct 125Hz]	40,3	-0,7	-12,0	10,0	38,3	-5,3	4,5	10,0
#1980 [1/3 Oct 160Hz]	51,9	12,1	1,5	10,0	34,2	-6,0	-3,4	10,0
#1980 [1/3 Oct 200Hz]	52,7	3,5	9,2	10,0	33,5	-3,2	-8,9	10,0
#1980 [1/3 Oct 250Hz]	45,5	-6,8	2,6	10,0	39,7	5,9	-5,6	10,0
#1980 [1/3 Oct 315Hz]	39,6	-10,8	-3,3	10,0	44,0	6,4	-1,6	10,0
#1980 [1/3 Oct 400Hz]	44,7	1,2	5,6	5,0	46,3	3,9	0,3	5,0
#1980 [1/3 Oct 500Hz]	39,7	-3,2	0,5	5,0	44,8	-0,5	-2,8	5,0
#1980 [1/3 Oct 630Hz]	38,3	-4,6	-3,0	5,0	46,9	1,3	-0,2	5,0
#1980 [1/3 Oct 800Hz]	40,0	0,9	-1,8	5,0	48,3	2,3	3,3	5,0
#1980 [1/3 Oct 1kHz]	42,3	3,1	2,3	5,0	45,4	-2,2	2,2	5,0
#1980 [1/3 Oct 1.25kHz]	41,1	-0,2	4,0	5,0	44,6	-2,5	3,9	5,0
#1980 [1/3 Oct 1.6kHz]	38,5	-3,3	4,7	5,0	41,3	-3,7	2,5	5,0
#1980 [1/3 Oct 2kHz]	35,0	-5,0	3,3	5,0	40,1	-3,1	3,7	5,0
#1980 [1/3 Oct 2.5kHz]	32,1	-5,0	1,2	5,0	37,0	-3,7	2,3	5,0
#1980 [1/3 Oct 3.15kHz]	31,3	-2,5	1,5	5,0	35,7	-3,1	3,4	5,0
#1980 [1/3 Oct 4kHz]	30,5	-1,2	1,7	5,0	33,3	-3,1	3,3	5,0
#1980 [1/3 Oct 5kHz]	28,9	-2,0	-10,5	5,0	30,8	-3,9	-9,3	5,0
#1980 [1/3 Oct 6.3kHz]	28,7	-1,1	-21,3		28,9	-3,4	-20,8	
#1980 [1/3 Oct 8kHz]	42,2	13,4	-10,7		42,9	12,9	-8,5	
#1980 [1/3 Oct 10kHz]	52,6	13,2	-5,1		52,3	12,2	-1,1	
#1980 [1/3 Oct 12.5kHz]	53,2	3,2	-3,7		50,4	0,7	-1,9	
#1980 [1/3 Oct 16kHz]	59,8	6,9			55,2	3,8		
#1980 [1/3 Oct 20kHz]	44,4	-13,3			41,5	-11,9		

Commentaires : Aucune tonalité marquée n'a été détectée en ce point.